



CONTRAT DE DIFFUSION D'ANNONCES IMMOBILIERES

LE PRESTATAIRE

Cogimmo sarl, Siège social : 93 rue Floralia Bt H, résidence Les Collines de Marseilleveyre, 13008 Marseille, rcs Marseille 499840320, tél : 06 07 356 532, email : contact@immo-sudannonces.fr

LE CLIENT

Enseigne :

Raison sociale :

Registre du commerce :

Carte professionnelle :

Adresse :

Téléphone fiche client :

Email de contact :

Logiciel agence utilisé :

Tarif de la prestation conditions Ubiflow

La prestation est vendue pour une durée d'un an, 2 possibilités de paiement au choix :

Paiement **annuel 1ère agence** : 100 eur ht + tva 20% : 20 eur = **120 eur ttc**

Agence supplémentaire : 50 eur ht + tva 20% : 10 eur = 60 eur ttc X =

Paiement **mensuel 1ère agence** / prélèvement bancaire : 10 eur ht + tva 20% : 2 eur = **12 eur ttc**

Agence supplémentaire : 5 eur ht + tva 20% : 1 eur = 6 eur ttc X =

1ere Date de diffusion (1^{er} jour du mois suivant la signature du contrat) :

Conditions générales de vente

Objet du contrat

Diffusion d'annonces immobilières illimitée, toutes catégories de biens, sur annonces-biens-immobiliers.fr et sur immo-sudannonces.fr et ou sur immo-paris-annonces.fr, en fonction de l'implantation géographique des biens annoncés.

Multi diffusion d'annonces immobilières sur les principaux moteurs de recherches immobilières.

Vie du contrat

Le contrat est conclu pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction.

Le contrat est résiliable par l'ar avec un mois de préavis calculé à partir de la date de signature du contrat.

En cas de cession du fonds de commerce et ou de l'entreprise, le contrat non résilié suit le nouvel acquéreur s'il est prévu dans le contrat de cession du fonds de commerce ou de l'entreprise la reprise des engagements en cours. Dans le cas contraire il sera résilié sauf avis contraire de l'acquéreur.

Lors de chaque renouvellement le contrat pourra subir une augmentation d'un maximum 5%.

En cas d'augmentation pour un montant supérieur, le contrat pourra être résilié par le client sans préavis.

Engagement des parties

Cogimmo sarl s'engage :

. assurer le bon fonctionnement du site

. effectuer les mises à jour quotidiennes des annonces

INITIALES :

. s'assurer de la bonne diffusion des annonces sur les supports de nos partenaires
Selon le type d'intervention technique, il se peut que le site soit indisponible.

Engagement du client :

- . ne pas insérer des mots et expressions autres que la prestation « annonces immobilière »
- . rédiger une description d'un minimum de 31 caractères par annonce
- . respecter les obligations légales
- . accepter la multi diffusion sur les supports de nos partenaires sans restrictions
- . diffuser les annonces uniquement pour des biens sous mandat

Lors de la 1^{ère} diffusion le client devra s'assurer que le contenu des annonces (description, prix, obligations, dpe, ges, alur, ...) est conforme aux éléments précisés sur le mandat.

Généralités

Aucune disposition des présentes ne sera réputée avoir été écartée, complétée ou modifiée par l'une des soussignées sans un acte préalable écrit et signé par les responsables autorisés des soussignées sous la forme d'un avenant au présent contrat, portant expressément décision d'écarter l'application d'une clause contractuelle, de la compléter ou de la modifier.

Loi applicable et attribution de compétence

Le présent contrat est soumis à la loi française. En cas de litige survenant à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat et de ses suites, les soussignées s'efforceront de le régler à l'amiable préalablement à toute action en justice.

En cas de désaccord persistant sur l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, compétence exclusive est attribuée aux Tribunaux de Marseille, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires.

Par ailleurs, la reconnaissance de l'invalidité d'une clause n'affectera pas la validité du reste du contrat et de toute autre clause.

Le fait pour cogimmo sarl de ne pas exercer, à un moment quelconque, une prérogative reconnue par les présentes conditions générales de vente ou conditions d'utilisation des 3 sites ne pourra en aucun cas être interprétée comme une renonciation expresse ou tacite du droit d'exercer ladite prérogative à l'avenir.

Toute action en responsabilité contre cogimmo sarl est prescrite un an après la survenance du fait dommageable générateur.

Cogimmo sarl ne pourra en aucun cas être tenu responsable :

- au cas où le client n'obtiendrait pas les retombées attendues,
- pour tous litiges survenus du fait de la diffusion d'une annonce :
 - * sur les 3 sites et sur les sites de nos partenaires,
 - * des éléments constituant le « contenu » d'une annonce (photos, description du bien, informations dep et ges, loi alur ...) contenus dans le fichier d'annonces transmis par client « professionnel de l'immobilier » via son logiciel
 - * du non-respect des obligations légales relatives au « contenu » des annonces
 - * en cas de litige qui pourrait survenir entre le client « professionnel de l'immobilier » et son client « mandant »

Cogimmo sarl est un prestataire de services indépendant de l'éditeur du logiciel agence utilisé par le client et ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable d'un quelconque dysfonctionnement du logiciel ou des conséquences liées à la rupture des relations commerciales entre l'éditeur du logiciel et son client et entre l'éditeur du logiciel et cogimmo sarl. *Aucun remboursement ne pourra être effectué.*

Ainsi sont définies les conditions générales de vente.

En deux exemplaires à Marseille le :

<i>Le Client</i>	<i>Cogimmo sarl rcs Marseille 499840320</i>
------------------	---

OBLIGATOIRE POUR LE PAIEMENT MENSUEL

FACULTATIF POUR LE PAIEMENT ANNUEL

<i>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez COGIMMO SARL à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et autoriser votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de COGIMMO SARL</i>	IDENTIFICATION SEPA DU CREANCIER FR25 ZZZ 564294
--	--

TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER (client)	DESIGNATION DU CREANCIER COGIMMO SARL
Raison sociale : Adresse : Code postal : Ville : Pays :	COGIMMO SARL, rcs Marseille 49984032000018 Les Terrasses de l'Alhambra, allée Cervantès 13009 Marseille France

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
IBAN :	BIC :

TYPE DE MANDANT : paiement ponctuel (annuel) / paiement récurrent (mensuel)

CONTRAT CONCERNE : contrat de diffusion d'annonces immobilières

Montant hors taxes autoriser à prélever : + tva au taux en vigueur

ACCEPTATION		
A Marseille,	Le :	Signature client

>> merci de compléter les zones en rouge, de signer, de dater et d'apposer le tampon de l'agence